

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 26 Messidor, an V.

(Vendredi 14 Juillet 1797)

Refus des habitans de la Dalmatie de s'unir à la ville de Venise dans les principes du nouveau gouvernement. — Ordre donné aux Polonais armés, qui se sont rassemblés dans la Moldavie et la Valachie, de sortir du territoire de la Turquie. — Continuation du recrutement dans toute l'Allemagne. — Détails de la réception faite par les Lyonnais à l'ambassadeur ottoman. — Suite des réflexions sur le cercle constitutionnel.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Venise, le 35 juin.

Tandis que les Autrichiens prennent possession de l'Istrie & de la Dalmatie, deux membres de notre municipalité lui ont donné lecture 1^o. d'un projet de proclamation pour inviter la nation grecque à briser le joug de l'aristocratie, & à faire renaître ces siècles de gloire qui l'ont autrefois illustrée, en s'unissant au peuple vénitien. 2^o. D'une lettre au patriarche de Montenegro, par laquelle on l'invite à instruire les braves Monténégrins dans les principes de la démocratie, pour lesquels ils ont déjà manifesté leur penchant dans plusieurs occasions.

La municipalité avoit envoyé deux députés en Dalmatie, pour engager les habitans de cette province à s'unir à la métropole dans les principes du nouveau gouvernement : ces députés sont de retour ici, mais ils n'ont rien rapporté de satisfaisant ; on a su par eux qu'il y avoit eu en Dalmatie beaucoup de massacres. On assure aujourd'hui que les Dalmates ont envoyé une députation à l'Empereur pour lui proposer de mettre la Dalmatie sous sa souveraineté, à la seule condition qu'on y adopteroit la constitution du royaume de Hongrie.

Le 23, le général Baraguey d'Hilliers se rendit à la municipalité avec le ministre Lallemand, & lui présenta, au nom du général Buonaparte, deux officiers de marine français, choisis & envoyés par le général pour organiser & commander la marine vénitienne ; ils invitèrent la municipalité à se concerter avec eux à ce sujet. Un municipal leur exposa qu'il seroit bien difficile d'organiser une marine vénitienne sans l'Istrie & la Dalmatie ; & il implora le secours des armes françaises pour que ces deux provinces continuent à faire partie intégrante de l'état ; mais le général Baraguey fit une réponse brève & vague qui laisse peu d'espoir à ce sujet.

AUTRICHE.

De Vienne, le 27 juin.

La Porte a fait signifier aux Polonais armés qui se sont

rassemblés dans la Moldavie & dans la Valachie, sous la conduite de Denisko, d'abandonner incessamment le territoire de la Turquie ; & comme il seroit en conséquence possible que le cercle de Zallecz, dans la Gallicie orientale, fût inquiété à cette occasion, une division de dragons vient de recevoir l'ordre d'occuper les défilés sur la frontière. Un corps de ces émigrés, composé de 800 hommes avec 4 pièces de canon, se trouve dans ce moment-ci sur la Pruth.

La gazette officielle de la cour, en parlant aujourd'hui de l'organisation de la république cisalpine & cispadane, à laquelle la ville & province d'Ancône cherche à se réunir, dit que ce nouvel ordre de choses n'est qu'éventuel, & que sa confirmation ne sera décidée qu'à la paix définitive.

Le pacha de la Bosnie a ordonné à ses troupes de ne point s'opposer au passage des troupes autrichiennes, au cas qu'elles voulussent se rendre le long des frontières de la Turquie, dans la Dalmatie vénitienne.

Le duc de Modene a été au moment d'être arrêté à Venise par les français, qui exigeoient la restitution des sommes qu'il avoit emportées avec lui de Modene. Enfin par l'intercession du ministre d'Espagne, il fut permis au duc de quitter la ville de Venise, au moyen du paiement d'une somme de 180,000 ducats.

SILESE.

De Lenberg, le 22 juin.

Dans le tems qu'une armée française pénétrait dans la Carinthie & menaçoit la résidence impériale, des révolutionnaires avoient résolu de profiter de ces circonstances difficiles pour troubler la tranquillité de ce royaume. Notre gouvernement est parvenu heureusement à étouffer à tems ces germes de révolution.

Trois nobles opulens, chefs principaux de cette confédération révolutionnaire, viennent d'être arrêtés & conduits ici sous une forte escorte.

ALLEMAGNE.

D'Ulm, le 28 juin.

Les troupes autrichiennes se rassemblent en grand

nombre dans nos environs : on en compte jusqu'à 50 mille dans le pays de Wurtemberg, & jusqu'à 30 mille le long du Danube d'ici à Ingolstadt ; notre garnison est de 2400 hommes & va être dans peu renforcée du régiment de Bender ; nos casernes & les maisons des bourgeois ne suffisent pas pour tant de défenseurs : on leur prépare d'autres logemens.

De Hildesheim, le 29 juin.

En suite des représentations adressées par le général prussien Blucher au général français Klein, relativement à la violation de la ligne de démarcation, ce dernier a déclaré que cet événement avoit été uniquement occasionné par un mal-entendu. En conséquence, les étages enlevés par les Français ont été sur-le-champ mis en liberté.

De Francfort, le 2 juillet.

On mande de toutes parts qu'un grand nombre de troupes des armées de Hoche & de Morceau se rapprochent de la mer, pour y être embarquées. Le 23 juin, plusieurs bataillons de l'armée du Nord partirent de Bruxelles pour Dunkerque, & d'autres avoient reçu l'ordre de s'y rendre.

Le prince de Waldeck est arrivé à la fin de mai à Lisbonne, où il a pris le commandement de l'armée portugaise.

SUISSE.

De Bâle, le 8 juillet.

La révolution qui a éclaté dans la Valteline, paroît prendre de la consistance. Les Grisons paroissent extrêmement embarrassés de ces mouvemens, qui les menacent de troubles intérieurs ; car il y a déjà eu de violens troubles en différens endroits de leur pays. Ils se sont adressés à leurs alliés les treize cantons, pour leur demander assistance. Les avis des différens gouvernemens helvétiques ayant été envoyés à Zurich, il en résulte, dit-on, que le corps helvétique ne juge pas convenable de se mêler de ces troubles, attendu que la Valteline ne fait pas partie intégrante de la Suisse. Suivant les dernières lettres de Coire, les Grisons seront vraisemblablement obligés de renoncer à la Valteline, qui va devenir en conséquence une république libre & indépendante ; sauf le bon plaisir du général en chef de l'armée française, qui pourroit trouver plus convenable de la réunir, pour assurer sans doute sa liberté, à une république voisine.

On apprend de Sion que ce général vient de répondre à la lettre que le gouvernement du Valais lui a adressée d'après l'avis du canton de Zurich. Il s'explique sur sa première demande, & il en résulte qu'il veut réellement le passage pour un corps d'armée 30 mille hommes, qui doit retourner en France dans le cours du mois d'août. Le gouvernement du Valais a communiqué cette lettre aux treize cantons ; la demande de Buonaparte va donc être discutée à la diète de Frawenfeld, qui est assemblée depuis huit jours. On écrit que les séances y sont très-calmes, & que l'esprit d'union & de modération, qui anime en général les Suisses, préside à toutes les délibérations. Nos députés le bourgeois maître Buxtorff & le conseiller Rosenbarger, y ont quelqu'influence. Le citoyen Laquaint, premier secrétaire d'ambassade de la France, s'est également rendu à Frawenfeld pour y assister aux délibérations, au nom du gouvernement français, comme cela s'est pratiqué autrefois. Il y a été très-bien accueilli.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 22 messidor.

Il est certain que toute l'Allemagne restera en armes pendant la durée des négociations qui vont s'entamer au prochain congrès ; par-tout l'on continue toujours avec activité la levée des gens de guerre : l'électeur de Saxe porte son armée à 40 mille hommes ; le landgrave de Hesse-Cassel augmente la sienne jusqu'à 70 mille, & proportionnellement les autres princes de l'Empire, d'après leurs moyens particuliers. L'Autriche, depuis la levée nouvelle d'une armée hongroise, a actuellement sous les armes environ 400 mille hommes ; la Prusse a une armée de plus de 250 mille hommes effectifs : cette dernière puissance est la seule qui n'ait point été épuisée par la guerre, & la seule dont les coffres soient encore pleins ; cet avantage seul lui donne une grande prépondérance. Les mêmes lettres ajoutent qu'il va se former une armée de 50 mille russes en Pologne ; les mouvemens d'insurrection qui commencent à se manifester dans ce pays sont le prétexte de cette mesure de précaution.

Dimanche dernier, une troupe de *freres et amis* se sont portés chez le citoyen Morneweck, éditeur de *L'Impartial Européen*, & s'y sont livrés aux plus violens excès. L'imprimerie a été totalement bouleversée ; neuf commis qui se trouvoient alors dans la maison, furent menacés d'être assassinés s'ils osoient appeler du secours ; & le citoyen Morneweck lui-même, cruellement maltraité & blessé grièvement à l'œil, a manqué de perdre la vie. Cette visite domiciliaire des *freres et amis* a commencé à trois heures après-midi, & n'a fini qu'à six heures. Les juges de paix & officiers de police s'occupent de poursuivre les auteurs de cette violence, & le commissaire du directoire a accordé au citoyen Morneweck une sauve-garde.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

De Lyon, le 19 messidor.

Esseid-Aly-Effendi, ambassadeur de la Porte-Ottomane, est arrivé ici le 13 messidor ; il a été conduit le lendemain de son arrivée dans la belle bibliothèque de l'école centrale. Il a paru s'y plaire beaucoup, & l'a quittée avec regret. Il est sorti de la bibliothèque pour se rendre dans la salle de physique, où le professeur Mollet a fait devant lui quelques expériences sur l'électricité. Il en a paru surpris, sur-tout lorsqu'on lui a fait distinguer son nom illuminé par l'étincelle électrique, lorsqu'il a vu les cheveux d'un jeune enfant placé sur le gâteau de résine se hérissier, & qu'on a tiré des jets lumineux de toutes les parties de son corps. On a proposé à Esseid de lui faire sentir une commotion, mais il s'y est refusé. Lorsqu'on a cherché à lui expliquer l'analogie de l'électricité & de la foudre, il a paru s'étonner de l'erreur européenne qui n'attribuoit pas l'éclair au souffle d'un ange, & le bruit du tonnerre au battement de ses deux ailes.

Esseid-Aly est très-attaché à sa croyance. En visitant la pharmacie de l'hôpital, il a ri beaucoup de voir rassembler tant de drogues pour prolonger l'existence de l'homme dont, suivant lui & la doctrine du fatalisme, tous les instans étoient comptés.

L'ambassadeur a paru frappé à son arrivée de la grande population de la ville & de la beauté de son aspect. Le soir du même jour, il a admis dans son salon toutes les

dames qui
vement s
distingue
sur-tout
que c'est
& qu'afin
sieurs fois
Il a se
vant lui
sonne qu
aussi-tôt
vaincroit

Le ten
bien excé
qui s'est
d'usage,
torieuses.
après il
aux bell

Son d
prendrai
nuit pou
ce, moye
ville qu
Il est p

Quelq
près les
est trop
a publié
notre an
premier
ment un
sadeur e
vernement

près du
(espagne
conduite
ainsi qu
pas pré
gnol, c
allié, y
vales, l
espagne
tion des
débat,
sur-tou
puis de
nement

n'est pa
de la F
maux
n'a pas
affection
par sa
peuples
que de
gouvern
tien la

Quel
maniere
desse r
outragea

dames qui se sont présentées, & a fait asseoir successivement sur son sofa celles qui lui ont paru les plus distinguées. Il leur a adressé quelques mots français, & surtout ceux de *jolies* & de *charmantes*. On a observé que c'est dans cette soirée qu'il a appris ce dernier mot, & qu'afin de le mieux retenir, il se l'est fait répéter plusieurs fois.

Il a soupé très-gaîment en particulier : on a posé devant lui un casque de dragon sur la tête d'une jeune personne qui se trouvoit dans la salle, & il a fait répéter aussi-tôt par l'interprète *qu'une armée de pareils soldats vaincroit toute l'Europe*,

Le lendemain Esseid-Aly a assisté à une parade très-bien exécutée, & à un gala de quatre-vingts couverts qui s'est donné à la commune. On a porté les santes d'usage, & fini par celle-ci : *Aux armées ottomanes victorieuses*. L'interprète a gardé le silence. Quelque tems après il a répondu en portant la santé de l'ambassadeur *aux belles françaises*.

Son départ étoit fixé à la matinée d'avant-hier. « Je prendrai sur mon sommeil, a-t-il dit, & j'irai jour & nuit pour arriver à Paris le jour qui m'est prescrit. Par ce moyen je pourrai rester deux jours de plus dans cette ville que j'aime ; & que je ne pourrai jamais oublier ». Il est parti ce matin.

De Paris, le 25 messidor.

Quelques journalistes ont adopté bien légèrement, d'après les papiers anglais, une nouvelle dont l'absurdité est trop évidente pour avoir besoin d'être discutée. On a publié à Londres une prétendue correspondance entre notre ambassadeur à Madrid, le général Pérignon, & le premier ministre de cette cour, le prince de la Paix. Comment un homme de sens pourroit-il croire qu'un ambassadeur de la république française eût reçu de son gouvernement, l'ordre d'insulter à la foiblesse de celui auprès duquel il réside ; de lui dire que toute la nation (espagnole) déteste ses marins pour la bassesse de leur conduite, & qu'ils ont été payés pour ne pas combattre, ainsi que le directoire en a acquis la preuve, &c. On n'a pas prétendu non plus faire croire que le ministre espagnol, choqué avec raison des dures leçons de son fidele allié, y ait répondu par écrit, qu'en fait de défaites navales, la république française n'avoit rien à reprocher aux espagnols ; qu'il l'invitoit à faire franchement l'énumération des divers échecs qu'a éprouvés sa marine depuis son début, & à prononcer de quel côté est l'avantage ; mais sur-tout croira-t-on que le prince de la Paix, qui, depuis deux ans, s'est lié si intimement avec le gouvernement français, puisse écrire à son ambassadeur : « Il n'est pas dans l'intention de sa majesté de suivre l'exemple de la France dégénérée, en appliquant des caustiques aux maux dont son état peut souffrir. C'est pour cela qu'il n'a pas de motif pour cesser de suivre l'impulsion de son affection paternelle envers ses sujets ; fermement persuadé par sa propre observation & par l'expérience de tous les peuples, qu'il ne peut pas y avoir de plus grand mal que de se soumettre à la tyrannie et à l'oppression d'un gouvernement étranger, qui a pour aliment et pour soutien la lie des dernières classes de la société ».

Quelque sauvage qu'ait été pendant long-tems notre manière de traiter avec les puissances étrangères, la rudesse républicaine n'avoit pas été jusques-là. La réponse outrageante du ministre espagnol est encore moins vrai-

semblable. Notre gouvernement actuel a adopté de meilleurs principes & se rapproche chaque jour de la *Diplomatie de nos pères*. C'est apparemment ce que nos publicistes appellent une *réaction politique*.

Suite des réflexions sur le cercle constitutionnel.

Le cercle constitutionnel prétend à l'existence d'un parti puissant, & ; s'il le peut, à l'existence d'un parti dominant. Cependant, d'un autre côté, il affirme qu'il ne veut ni agir ni délibérer. Quels seront donc ses moyens d'influence ? Par où procédera-t-il au salut public, qui, si l'on en croit ses orateurs, ne repose plus qu'en lui seul ? Ou bien il y a un peu d'hypocrisie dans ses protestations d'humilité, ou bien il y a un peu de présomption dans ses grandes promesses.

Je cherche quel est ce moyen invisible qui doit donner à cette société un ascendant si victorieux, & chacun de ses membres me répond : *Nous écrirons*. Je ne savois pas qu'il fût nécessaire de se réunir avec tant de fracas pour écrire avec un peu d'effet. Rien de plus mal-adroît que de prévenir les lecteurs qu'on leur apportera une opinion concertée. Rien n'est si indépendant que le peuple des lecteurs ; & la première qualité qu'ils demandent à celui qui écrit, c'est aussi de l'indépendance. Il est d'ailleurs assez ridicule, quand on veut menacer, de n'employer que des armes dont chacun se joue. Louvet & Poulhier auroient beau répéter : *nous écrirons, nous écrirons encore* ; leurs menaces pourroient effrayer les amis du bon sens & de la vérité, mais n'inquiéteroient pas beaucoup les contre-révolutionnaires.

Sans doute le cercle constitutionnel n'en est pas réduit à ne présenter qu'une telle ligne d'écrivains. Mais j'avoue que Riouffe & quelques autres me paroissent donner une preuve bien forte de leurs dispositions à faire des sacrifices à leur parti, en consentant à associer leurs noms à ceux que je viens de citer.

A la vérité, les orateurs & les écrivains du cercle comptent tirer une grande force du titre qu'ils se donnent de *fondateurs de la république*. Mais le public est assez éclairé aujourd'hui pour n'être pas ébloui par l'éclat des titres ; il voit même sans beaucoup d'allarmes se fonder cette sorte de noblesse & de patriciat. Une seule chose suffit pour abaisser l'orgueil de ceux qui joignent à leurs noms ce titre fastueux ; c'est qu'ils sont obligés de le partager avec des hommes qui ont été en même-tems les fondateurs de la plus cruelle tyrannie qui ait dégradé l'espece humaine.

Si l'esprit public se trouve encore aujourd'hui ébranlé par les souvenirs de cette horrible époque ; si des ames, que l'amour de la liberté avoit enflammées jusques-là, ont perdu quelque chose de leur premier enthousiasme ; si la vengeance ou les préjugés opiniâtres cherchent à se prévaloir de cet état de découragement où est tombée la nation, quelle combinaison plus funeste y a-t-il à faire aujourd'hui que de lui retracer ses premières terreurs & de lui faire dire : *C'est ainsi que naquirent les jacobins et tous nos maux*.

Quoi ! faut-il donc chercher la protection d'une société, d'un parti, d'une faction même, pour oser dire qu'on conserve en son cœur l'amour de la liberté ? Voulez-vous montrer que vous êtes des hommes libres, restez indépendans. Ne peut-on échapper à la domination d'une secte qu'en se jettant dans les bras d'une autre plus terrible ? Est-il

nécessaire, chaque fois que l'on reponse une chose injuste ou dangereuse, de pouvoir se dire : j'ai un parti derrière moi. On n'est pas ami de la vérité & de la justice, si on n'a le courage de la professer, même lorsqu'on se dit : je serai seul.

LACRETELLE, le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 25 messidor.

On lit l'extrait d'une adresse souscrite par des négocians de Nantes, qui se plaignent de la manière dont les Américains en usent à l'égard de nos vaisseaux : ils applaudissent en outre à l'arrêté pris par le directoire pour faire jouir notre commerce des avantages qui lui sont assurés par nos traités.

Villers regrette qu'on n'ait pas lu cette adresse en entier ; elle eût pu aider le conseil à former son opinion sur la motion d'ordre faite il y a quelques jours par Pastoret, & dont nos relations de commerce & autres avec l'Amérique étoient l'objet. L'opinant pense qu'il sera facile de démontrer que l'arrêté du directoire exécutif attaqué par Pastoret est très-conforme à la constitution. Il ajoute que les Anglais avoient avant la guerre vingt mille bâtimens marchands qui se trouvent tous transformés en bâtimens neutres. Au reste, comme le renvoi à une commission de la motion de Pastoret laisse toutes choses dans un état dangereux d'incertitude, Villers demande qu'on s'en occupe au plutôt. — Adopté.

On a lu il y a quelque tems, au conseil, une adresse d'une prétendue société populaire de St-Menous, signée Villemur & de l'Hor. L'administration de cette commune désavoue cette adresse ; aucun de ses habitans ne s'appelle ni Villemur ni de l'Hor.

Le conseil prend une résolution pour la restitution des biens de la ci-devant duchesse de Bourbon.

Gibert-Desmolières a présenté deux projets, l'un sur les négociations de la trésorerie, l'autre sur les versemens à faire par les receveurs de départemens. — Ils seront imprimés.

Pichegru obtient la parole au nom de la commission militaire ; il annonce qu'elle s'occupe sans relâche de son travail ; mais un bon système militaire dépend de diverses mesures préparatoires ; la commission a douze rapports prêts ; faute de pouvoir les présenter, son travail se trouve interrompu ; Pichegru demande que ses rapporteurs, comme ceux de la commission des finances, soient entendus toutes les fois qu'ils le demanderont.

Cette proposition est adoptée ; le discours de Pichegru sera imprimé.

Le conseil adopte un projet de résolution sur la solde des militaires mutilés ; ceux qui ne peuvent plus travailler recevront un secours provisoire de 15 sols par jour, & les autres de 8 sols.

Le cors il ordonne l'impression d'un projet sur les conseils militaires.

Un membre a combattu les projets de la commission

relatifs au culte. La suite de la discussion est de nouveau ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 25 messidor.

Au nom d'une commission, Mallein fait un rapport sur la résolution du 25 prairial, relative aux élections faites par les assemblées primaires de la commune d'Auch. Les opérations de l'assemblée qui eut lieu le 1^{er} sont déclarées légales par cette résolution ; celles de l'assemblée qui a eu lieu le 4, sont déclarées nulles. La commission a trouvé justes les motifs qui ont fait prendre cette détermination au conseil des cinq cents, & elle propose l'adoption de la résolution.

Le conseil l'approuve.

Il approuve également deux autres résolutions. La première, du 27 floréal, prononce la réunion des communes de Pierre de Vaudelnay & d'Hilaire de Rillé. La seconde du 20 messidor, restitue aux boursiers des collèges les biens affectés à leur entretien.

Bourse du 25 messidor.

Amsterdam... 60, 59 ³ / ₄ , 60 ³ / ₄ .	} argent.	Lausanne... 1, 3 ¹ / ₂ , 3 ¹ / ₄ .
Idem cour.... 57 ³ / ₄ , 58 ³ / ₄ .		Lond. . 25 l. 15 s., 25 l. 5 s.
Hamb.... 191, 189, 189 ¹ / ₂ .		Inscript..... 22 l.
Madrid..... 12 l. 5 s.		Bon ³ / ₄ 17 l. 10 s., 12 s. ¹ / ₂ , 7 s. ¹ / ₂ .
Madrid effect. 14 l. 5 s.		5 s., 2 s. ¹ / ₂ .
Cadix..... 12 l. 5 s.		Bon ¹ / ₂ 40 l.
Cad. effect.... 14 l. 5 s.		Or fin..... 102 l. 15 s.
Gènes..... 94, 91 ¹ / ₄ .		Lingot d'arg.... 50 l. 7 s. ¹ / ₂ .
Livourne.... 102 ¹ / ₄ , 101.		Piastre..... 5 l. 4 s.
Lyon..... 1 ¹ / ₂ , 1 ¹ / ₂ .		Quadruple..... 79 l. 7 s. ¹ / ₂ .
Marseille..... 1 ¹ / ₂ .	Ducat d'Hol.... 11 l. 7 s. ¹ / ₂ .	
Bordeaux..... 1 ¹ / ₂ .	Souverain..... 33 l. 15 s.	
Montpellier..... 1 ¹ / ₂ .	Guinée..... 25 l. 2 s.	
Bâle..... 3 ³ / ₄ , 3 ³ / ₄ .		

Esprit ⁵/₆, 400 à 405 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 330 l. — Huile d'olive, 1 liv. 3 s., 4 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 13 à 14 s. — Chandelle, 12 s.

Voyage dans les quatre parties du Monde, ou Histoire détaillée des principaux peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ; ornée de gravures en taille douce, représentant leurs habillemens, leurs fêtes, mariages, supplices & funérailles, & les trois regnes de la Nature ; par une société de voyageurs.

Cet ouvrage intéresse toutes les classes de la société, par la multitude & la variété des sujets qu'il embrasse. L'ouvrage complet formera six gros volumes in-8°. beau papier orné de deux cent quatre-vingt-huit gravures, chaque volume étant composé de près de quatre cent cinquante pages de texte, & orné de quarante-huit tableaux. On distribuera l'ouvrage en quarante-huit livraisons. Le premier numéro est au jour. Prix de la livraison 5 liv. & 5 liv. 10 sous franc de port. On ne paye qu'en recevant. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront chaque numéro 7 livres. On souscrit à Paris, chez Fayolle, libraire, rue Honoré, n°. 1449, près Saint-Roch ; Pougens, libraire, rue Saint-Thomas-du-Louvre ; Hocquart, libraire, rue de la Harpe, n°. 307.